

AFFAIRE N°9.- Aménagement du STADE DE LA REDOUTE - Réalisation des tribunes - Appro-  
bation du dossier technique réalisé par les Services Communaux - Autorisation de lan-  
cer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'Entreprise présentant l'offre la  
plus avantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que le Stade de la Redoute doté maintenant d'un éclairage approprié permettant les rencontres en nocturne, sera amené à accueillir un public de plus en plus nombreux.

C'est pourquoi, j'avais demandé aux Services Techniques de la Mairie d'étudier un projet d'aménagement portant en premier lieu sur la construction de nouvelles tribunes capable de faire passer la capacité du Stade de 1 500 à 10 000 personnes assises et en second lieu sur la réalisation de nouveaux vestiaires sur les terrains A et B.

Les tribunes actuelles restant en place, les autres seront implantées de la façon suivante :

Côté NORD : 5 travées  
- Une de 8 mètres utilisée comme tribune d'honneur  
- Deux de 24 mètres  
- et deux de 32 mètres  
soit au total 120 mètres.

Côté SUD : Une tribune de 5 travées de 24 mètres : 120 mètres

Une séparation entre chaque travée sera faite par un mur bahut surmonté d'une grille.

Une première tranche de travaux composée des tribunes du côté Nord pourra être réalisée dès cette année. Son coût est fixé approximativement à 30 000 000 F prévu au Budget Communal de 1974.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs,

- d'une part d'approuver les dossiers techniques réalisés par les services communaux ;

- d'autre part de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise.

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

On pourra aménager des vestiaires en dessous des tribunes.

M. RIVIERE. - Est-ce que la Ligue de Foot-Ball continuera d'exploiter elle-même le terrain de la Redoute ? Il m'est revenu que le Président de la Ligue de Foot-Ball a des difficultés pour vendre et encaisser les billets. Je pense que la Municipalité a des employés capables d'assumer cette fonction pour le compte de la Commune.

Si la Ligue de Foot-Ball continue à exploiter le terrain de la Redoute, je voterai contre ce projet.

LE MAIRE. - Les clubs versent 10% à la Ligue.

M. RIVIERE. - Dans les autres communes, la Municipalité fait les recettes. Cette solution serait plus rentable pour la Municipalité de Saint-Denis. Nous ne pouvons pas continuer de financer l'éclairage dépensé par la Ligue de Foot-Ball.

LE MAIRE. - Je vous signale que la Mairie peut contrôler les recettes de la Ligue. Elle a un droit de regard sur les recettes.

M. BOURHIS. - Mon Collègue RIVIERE demande que la Municipalité contrôle tous les Matches. Qu'est-ce qui empêche la Municipalité de prendre la gestion du Stade de la Redoute ?

M. TESSIER. - Je partage l'avis de mon collègue RIVIERE.

M. RIVIERE. - Le stade ne manque pas de places. Il est très éclairé. Il est magnifique.

Si la Commune faisait des recettes un peu plus substantielles, elle aurait pu aider les Clubs de Foot-Ball.

M. BOURHIS. - Je suis entièrement d'accord avec vous.

M. HOARAU. - Il faut agir de telle sorte que la Ligue de Foot-Ball ne délaisse pas le Stade de la Redoute au profit d'un autre stade.

M. RIVIERE. - Il faut que nous puissions contrôler les recettes de la Ligue.

LE MAIRE. - Si je comprends bien, vous voulez modifier la nature de nos rapports avec la Ligue. Il est difficile de prendre une décision sans étude préalable. Je vous propose de créer une commission d'étude chargée d'améliorer nos relations avec la Ligue.

MM. RIVIERE Maxime - TESSIER Jacques - HOARAU Marcel - AFFEJEE Jack - LICHARDY André sont désignés pour en faire partie.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.  
ADOpte A L'UNANIMITE.